



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 3 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 3 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël MIGNANO, maire.

Membres présents : Joël MIGNANO, Rémy CABAN, Pierrette LUCHE, Alain LAUZIERE, Philippe ADER, Jean-Pierre LAROCHE-GUERINAUD.

Membres absents ou excusés : Sébastien DELMOTTE, Franck LAPEYRERE, Bernadette RODRIGUES, Thierry GIRONI.

Secrétaire de séance : Rémy CABAN.

### Approbation du compte-rendu de la séance 17 juin

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### Remplacement secrétaire de mairie

M. le maire indique que le centre de Gestion 32 a trouvé une remplaçante pour le secrétariat de mairie. Il s'agit de Mme Marie-Anne DEHU, qui va prendre le poste au 6 septembre. Pendant le mois de juillet, elle est embauchée par le CDG32 sur CDD, pendant une période de doublon afin de se familiariser avec ce nouveau poste.

### Mise à jour du tableau des emplois

M. le maire précise qu'en parallèle de ce recrutement sur CDD, il serait souhaitable d'étendre le poste de secrétaire de mairie au cadre d'emplois des adjoints administratifs. En effet, ce poste n'est actuellement ouvert qu'aux rédacteurs.

**Décision validée à l'unanimité par délibération n°27.**

### Demande de subvention société de chasse

M. le maire expose que la société de chasse Castin-Duran lui a présenté une demande subvention pour la création d'un local de chasse aux normes. La commune de Duran participe en donnant le terrain pour la construction et en prenant en charge les frais d'architecte soit, 3 300€. Il manque donc 8 000€ pour boucler leur projet. Après étude, le conseil municipal accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000€. La société de chasse pourra aussi solliciter les autres collectivités territoriales pour les aider dans leur projet. M. le maire a déjà pris contact avec le conseiller régional. Celui-ci a répondu que c'est à la commune de Duran, propriétaire du terrain, de faire la demande. Cette information a été remontée au maire de Duran qui prend en main ce dossier.

**Décision validée à l'unanimité par délibération n°28.**

Séance levée à 19h25

#### **Mairie de Castin**

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : [mairie.castin@gmail.com](mailto:mairie.castin@gmail.com)

Site internet : [www.castin.fr](http://www.castin.fr)